

Atroce : une clinique privée refuse de faire l'examen du coeur prévu faute de Pass Sanitaire !

écrit par Christine Tasin | 1 août 2021



Ecoutez le cri de cet ambulancier. Il a tout dit. Les députés et sénateurs, en obéissant au machiavélique Macron, sont d'ores et déjà responsables de milliers, de centaines de milliers de morts qui vont se produire dans les prochains mois.

Un ambulancier explique le refus d'une patiente avec des problèmes au cœur pour non présentation du [#PasseSanitaire](#) [#PassDeLaHonte](#)

*Mais où est la santé dans tout ça? ☐
pic.twitter.com/vCbE0SbGyI*

– Amélei ☐☐ ☐☐ (@Amlei6) [July 29, 2021](#)

Et cela arrive avant la date fatidique du 9 août... où devra être mis en oeuvre partout le Pass Sanitaire !

Ils essaient de s'en sortir en disant que les urgences ne les réclameront pas, mais tous ceux qui doivent régulièrement subir des examens en hôpital ou clinique suite au traitement d'un cancer, de troubles cardiaques, de maladies auto-immunes... ne seront plus accueillis faute de Pass Sanitaire. Ils pourront crever, ils devront crever, puisque leur médecin traitant ne pourra pas, lui, dans son cabinet, les traiter. Et s'ils se pointent aux urgences pour un contrôle, on les jettera, car il ne s'agira pas de situation d'urgence. Ils sont donc morts. Tués par Macron, les députés et sénateurs félon, les politiques et journalistes qui n'ont pas eu un mot pour dénoncer cette ignominie, ces assassinats de masse.

Un simple petit ambulancier a eu le courage, lui, et sa compagnie a renchéri. Ce sont ces Sans-dents qui donnent des leçons aux salopards.

Bien que l'extension du pass sanitaire ne soit prévue qu'à partir du 9 août, une clinique privée de Normandie a refusé d'effectuer un examen du cœur à une patiente n'ayant pas le précieux sésame. L'ambulancier qui a partagé cette histoire déplore une situation «inadmissible».

Adopté par le Parlement le 25 juillet, le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire doit être examiné le 5 août par le Conseil constitutionnel. Le gouvernement espère que [l'élargissement du pass sanitaire](#), entre autres aux hôpitaux, prendra effet le 9 août. Ce dernier aspect suscite pourtant des inquiétudes chez les Français qui ont peur d'être privés de soins médicaux faute d'avoir ce document.

Actuellement, le texte du projet de loi prévoit que les urgences médicales ne seront pas concernées et que la mesure touchera seulement les visiteurs, les personnes accompagnantes et celles avec des soins programmés qui veulent se rendre dans les établissements médico-sociaux, comme les hôpitaux.

Quoi qu'il en soit, un cas signalé par un ambulancier de Normandie attise les inquiétudes. Dans une vidéo publiée le 29 juillet sur Twitter il a expliqué qu'il voulait «tirer la sonnette d'alarme».

[...]

La société d'ambulances s'explique

Contacté par 20 Minutes la société d'ambulances, basée elle aussi en Normandie, a confirmé que c'était l'un de ses salariés qui avait publié la vidéo et que les faits avaient effectivement eu lieu.

La société a salué la prise de parole de son employé «pour que les gens voient [la réalité du terrain](#)» et a déploré que dans une situation similaire une ambulance ait dû faire des allers-retours inutiles «ce qui fait des coûts pour rien auprès de la Sécurité sociale».

Le secrétaire général de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA) Guillaume Narguet a également expliqué au quotidien qu'il s'agissait d'une «situation problématique» qui «s'est déjà présentée dans certains territoires». Par exemple, relate-t-il, l'Agence régionale de Santé Grand Est impose aux centres hospitaliers de placer à partir du 1er août un vigile à l'entrée pour vérifier les pass sanitaires et cela alors que la loi n'est pas encore entrée en vigueur.

Une ségrégation?

Il convient de rappeler que le 21 juillet, l'ex-LREM Martine Wonner a déjà mis en garde à l'Assemblée nationale contre [le pass sanitaire qui instaure](#), selon elle, «définitivement une ségrégation entre les individus» et les prive d'égalité d'accès.

Elle a donné l'exemple d'une femme «désespérée» qui l'avait appelée pour raconter qu'elle ne pourrait plus accéder à l'hôpital début août pour un contrôle suite à une chimiothérapie parce qu'elle n'était pas vaccinée.

Si une partie des parlementaires a hurlé «c'est faux», la députée a insisté sur le fait que ce n'était pas le cas puisque la femme en question avait reçu un mail en ce sens de son médecin.

<https://fr.sputniknews.com/france/202107311045949405-cest-lame-ntable-une-clinique-privee-refuse-une-patiente-sans-pass-sanitaire/>

Et tout cela pour obliger sans le dire toute la population à prendre le risque d'effets secondaires graves avec des vaccins ARN que l'on ne maîtrise pas et sur lesquels les études scientifiques se multiplient pour sonner le tocsin. Et que l'on ne vienne pas me dire que les malades n'ont qu'à passer des tests PCR, tests qui n'ont rien d'anodin et qui

contiennent a priori eux aussi du graphène...

<https://resistancerepublicaine.com/2021/07/22/2-chercheurs-espagnoles-ladjonction-de-grapheme-aux-vaccins-masques-et-tests-pcr-expliquerait-la-pandemie/>

J'ai sans cesse en tête la gueule de Castex répondant à Florian Philippot « ils n'ont qu'à se faire vacciner », gueule pleine de haine, de suffisance... ce type est un Mengele, ça se voit. Il a la haine de ceux qui ne s'aplatissent pas. Il est prêt à tout...y compris à laisser crever, à tuer délibérément les Gaulois réfractaires. C'est un chantage abominable. C'est de l'abus de pouvoir.

Face à cela, une fois que tous les recours juridiques auront été épuisés, il ne restera que le maquis, avec NOS médecins, nos chercheurs, nos soignants... ou la révolution. Et la révolution ?